



## Dossier d'adhésion simplifié Que fait la FNH ?

**La FNH est l'organisation professionnelle des détaillants indépendants du secteur habillement-articles textiles :** ceux-ci peuvent être multimarques, affiliés ou franchisés à une enseigne, avoir une ou plusieurs boutiques dans ce secteur, être adhérents ou non de groupements professionnels.

Aujourd'hui la FNH aide les commerçants indépendants de l'habillement grâce à des conseils individuels et personnalisés et toute une gamme de services indispensables.

### Nos services aux adhérents

Avec notre équipe de juristes, vous bénéficiez d'aide et de conseils en matière de droit social, droit économique, fiscalité.

Grâce à des partenariats avec des professionnels du secteur, nous vous offrons des services adaptés à vos besoins :

- Formation professionnelle, ateliers\*
- Guides professionnels (vente en anglais, "Boutiques de mode, mode d'emploi",...)
- Assistance juridique via une compagnie d'assurances spécialisée\*\*
- Entrées gratuites pour certains salons du prêt-à-porter
- Revue trimestrielle "le Détaillant" et accès à un service Internet
- Abonnement gratuit à une revue professionnelle hebdomadaire
- **Nouveau depuis 2009, éco contribution :**  
**votre adhésion à la FNH vous permet de vous acquitter en toute simplicité de l'éco-contribution obligatoire.**

**Pour plus d'informations,  
n'hésitez pas à nous consulter :  
[www.federation-habillement.fr](http://www.federation-habillement.fr)  
accueil téléphonique 01 42 02 17 69**

### \*Service formation

Toutes nos formations sont prises en charge par les OPCA (Agefos-pme ou Agefice).

Si vous êtes **adhérent de la FNH, vous bénéficiez d'une prise en charge partielle des frais annexes ainsi que la possibilité de participer à des matinales et ateliers gratuits.**

Pour connaître toutes les modalités pratiques d'inscription et de remboursement et en savoir plus sur nos formations, nos ateliers et matinales.

**N'hésitez pas à nous contacter au 01 42 02 61 89 et à demander nos catalogues.**

### \*\*Service juridique / Protection Juridique

En complément et en relais des services juridiques internes à la FNH, **votre adhésion à la Fédération Nationale de l'Habillement vous permet d'être défendu efficacement avec le concours d'avocats spécialisés** dont nous vous garantissons le sérieux. En effet, votre adhésion inclut une assistance "protection juridique" souscrite auprès d'une compagnie spécialisée.



# Barème 2010



## Cotisation forfaitaire de base par entreprise (= 1 Numéro SIREN) : 260 €

En sus, la cotisation par salarié (de 1 à 20 salariés) est de 50 €  
Au dessus de 20 salariés : la cotisation par salarié passe à 25 €.

### Important :

- Une même entreprise peut comporter plusieurs boutiques ou établissements avec des adresses différentes. Sont constitutives d'UNE SEULE entreprise les boutiques ayant le même numéro de SIREN. Dans ce cas, une seule cotisation de base est due.
- Un même dirigeant peut avoir des boutiques avec des numéros de SIREN différents : il faut alors déclarer les boutiques individuellement et une cotisation de base par boutique est due dans ce cas.



Fédération Nationale de l'Habillement  
Boutiques de mode indépendantes

Fédération Nationale de l'Habillement  
9 rue des Petits Hôtels - 75010 Paris  
Tél : 01 42 02 17 69 - Fax: 01 42 02 53 95  
[www.federation-habillement.fr](http://www.federation-habillement.fr)